



Location mobilhome dans camping

Par **hipopo2012**, le **24/07/2015** à **13:42**

bonjour, j'ai idée d'acheter un mobilbome d'occasion dans un camping afin de le louer pour faire une plus value. Qui pourrait me donner des conseils judicieux ?
Merci par avance de votre réponse
brigitte

Par **moisse**, le **24/07/2015** à **18:36**

Le conseil judicieux : si cela agace le gérant du camping vous serez invité à dégager l'engin sous astreinte, pour peu qu'il ait déjà quelques années.
Le meilleur conseil: vous adresser au gérant d'un camping pour savoir s'il accepterait votre démarche et quels seraient vos couts, car le mobil-homme n'est pas muni de sanitaires complets, de tout à l'égout particulier...

Par **22pirouettes**, le **24/07/2015** à **20:21**

Bonjour
je ne pense pas que se soit une bonne idée d'acheter un mobilhome sur un camping. En achetant vous prenez en même temps toutes les contraintes que vous imposera le gérant ou propriétaire du camping.
tous les moyens sont bon, augmentation abusive de l'emplacement, interdiction de louer votre mobilhome vous même, il faudra passer par le propriétaire du camping qui lui loura en priorité ses propre mobilhome et le votre en dernier et de plus il vous prendra 25 ou 30% sur la

location quand la location est autorisée. Si vous louez il vous faudra faire un contrat de location et être sur le camping pour la remise des clés et l'inventaire, de même pour la sortie. Le jour où vous désirez vendre votre mobilhome sur le camping le propriétaire peut ne pas vouloir et vous oblige à sortir votre mobilhome du camping ou il vous le sortira au bord de la route et débrouillez-vous pour le faire transporter. J'ai eu un mobilhome, quand j'ai voulu le vendre j'avais trouvé un acheteur mais le propriétaire s'est opposé. Ensuite j'ai trouvé un autre acheteur qui voulait mettre le mobilhome sur un autre camping, le propriétaire du camping a refusé que l'acheteur entre sur le camping récupérer le mobilhome, il a décidé que lui seul pouvait sortir le mobilhome du terrain et le montant pour le sortir au bord de la route était de 400€ pour faire environ 50m.

La plupart des campings privés font leur loi et il est très difficile de s'en sortir. Renseignez-vous bien sur le camping que vous choisissez.